

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Déterminez quel **tribunal** compétent ou quelle **Cour** compétente pour les cas ci-dessous en utilisant les éléments suivants :

Cour d'appel ; tribunal de la jeunesse ; tribunal civil ; tribunal de l'entreprise ; tribunal du travail ; Cour d'assises ; tribunal de la famille ; tribunal correctionnel.

a) Marie a 14 ans et se rend bien compte que ses parents n'adoptent pas un comportement normal avec elle et ses jeunes frères. Elle s'en plaint au centre PMS de son école. Un dossier est ouvert au SAJ et les parents sont convoqués devant ce juge.

.....

b) Un salarié victime d'un accident du travail, il demande réparation du préjudice subi.

.....

c) « [...] Le 25 mai prochain, un habitant de Louvain-la-Neuve est cité à comparaître devant ce tribunal pour avoir à deux reprises enfreint l'interdiction de rassemblement : il buvait des canettes de bière sur un banc public avec un ami sans respecter les règles de distanciation sociale ».

Source : www.rtb.be/info/ Publié le vendredi 10 avril 2020

.....

d) En raison de conflits incessants entre Madame X et son mari, elle demande son divorce.

.....

e) Un litige entre deux commerçants dont l'enjeu est supérieur à 3.000 €.

.....

f) « Le procès de cinq Roumains suspectés d'avoir fait partie d'une organisation criminelle et d'avoir tué un bijoutier de la rue du Midi à Bruxelles en juillet 2010 débutera mercredi devant cette Cour de Bruxelles avec le tirage au sort des jurés... ».

L'avenir.net - Publié le 31-08-2015

.....

g) Thomas prête 25.000 € à Luc. Le jour venu, Luc ne rembourse pas Thomas.

.....

h) « " Rumeurs " : c'est le mot utilisé jeudi par cette Cour de Bruxelles pour acquitter un Albanais de 44 ans que le tribunal correctionnel avait condamné en mai, à 10 ans d'emprisonnement. S'il n'avait pas interjeté appel, Mikel Puscasu était libre en 2025 : il est sorti de prison avant-hier,

après que Mr.Olivier Martins a démontré que ce qui l'accusait reposait sur des "rumeurs" (cette Cour parle aussi d'" indications non vérifiées "). Qui avaient pourtant suffi en mai à condamner un homme... ».

Source : www.dhnet.be/actu/faits/erreur-judiciaire . Publié le samedi 05/09/2015
